

Conseil des ministres du 4 novembre 2011

CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR 2012

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2012.

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a fixé le contingent de l'armée pour l'année 2012.

Le contingent est limité à 33 703 militaires. Ce nombre exprime le maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2012. Il se subdivise comme suit :

- un maximum de 32 458 militaires du cadre actif et élèves comptés dans l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 545 militaires du cadre actif, comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 700 militaires rappelés.

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée soit fixé annuellement.